Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/07/2026 - 20017 - 2019 B 04107 - 537 944 266 - AMARILLO

initiale
expertise

Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

AMARILLO

33 BOULEVARD FERDINAND DE LESSEPS
13014 MARSEILLE

SIREN : 537 944 266

Forme juridique : SAS

N° TVA : FR63537944266

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

INITIALE EXPERTISE

SARL au capital de 525000 Euros - SIREN 800751307
45 COURS GOUFFE, 13006 MARSEILLE
Tél : 0491372235 - https://www.initiale-expertise.com

Sommaire

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable 3

Bilan 4

Bilan actif 5

Bilan passif 6

Compte de résultat 7

Compte de résultat 8

Annexe 10

Préambule 11

Principes et méthodes comptables 12

Postes du bilan et du compte de résultat 14

Fiscalité 18

Informations complémentaires 19

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

initiale expertise

Compte rendu de travaux

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 03/10/2012, nous avons effectué un compte rendu des travaux de AMARILLO relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025. Ils se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 696 629,30 €
- Chiffre d'affaires : 0,00 €
- Résultat net comptable : -6 913,19 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission d'examen limité des comptes.

Fait à MARSEILLE le 29/04/2025.

PASCALE DONATO,
Expert-comptable

Bilan

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	692 690		692 690	692 690
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	**692 690**		**692 690**	**692 690**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	3 600		3 600	6 805
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	340		340	1 981
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**3 940**		**3 940**	**8 786**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**696 629**	**0**	**696 629**	**701 475**

Bilan passif

Postes		31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)		680 000	680 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Écarts de réévaluation			
Écarts d'équivalence			
RÉSERVES			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		-39 802	2 527
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-6 913	-42 329
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		650	650
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**633 935**	**640 848**
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		68	56
Emprunts et dettes financières diverses		48 299	50 682
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 328	9 888
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
	TOTAL DETTES (III)	**62 694**	**60 627**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)		**696 629**	**701 475**

Compte de résultat

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	0	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**0**	
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	4 915	7 371
Impôts, taxes, et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**4 915**	**7 371**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-4 915**	**-7 371**
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 998	34 828
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**1 998**	**34 828**

Postes		2025	2024
	RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**-1 998**	**-34 828**
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	**-6 913**	**-42 199**
Produits exceptionnels (VII)			
Charges exceptionnelles (VIII)			130
	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**-130**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)			
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**0**	
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**6 914**	**42 329**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		**-6 913**	**-42 329**

Annexe

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **696 629,30 €**.
Le résultat net comptable est **une perte** de **-6 913,19 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est évaluée au coût d'acquisition y compris les frais accessoires.
Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.
La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.
Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.
Cas des disponibilités en devise :
Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.
Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général (« PCG »). Le nouveau règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 vient modifier le règlement n°2014-03 relatif au PCG, en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. D'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, ce règlement a pour effet notamment l'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, la suppression de la technique du transfert de charge, la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers, enfin l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.
Selon les règles françaises, un changement de règlementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.
Ce règlement n'a pas d'impacts significatifs sur les comptes au 31 décembre 2025 ni sur la présentation des états financiers.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	692 690			692 690
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	**692 690**			**692 690**

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Tableau des filiales et participations

Rubriques	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus					
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société (1).					
OVERSEAS SUPPLIES & SERVICES	7 305 702	100,00	123 835	123 835	
CEDIA	8 651	100,00	19 650	19 650	
INTER AFRIQUE PARTICIPATIONS	-90 975	100,00	515 650	515 650	
Société camerounaise de services aériens	-4 272	100,00	15 245	15 245	
TOTAL DES FILIALES (A)	**7 219 106**		**674 380**	**674 380**	
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société (1)					
TSA	32 145	15,00	18 309	18 309	
TOTAL DES PARTICIPATIONS (B)	**32 145**		**18 309**	**18 309**	
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
1. Filiales non reprises au §A					
a. Filiales Françaises (ensemble)					
b. Filiales étrangères (ensemble)					
2. Participations non reprises au §B					
Dans des sociétés françaises					
Dans des sociétés étrangères					
TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (A + B)	**7 251 251**		**692 689**	**692 689**	

Rubriques	Montant des engagements donnés	Chiffre d'affaires HT dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus				
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société (1).				
OVERSEAS SUPPLIES & SERVICES		7 305 702	868 244	
CEDIA		837 228	25 598	
INTER AFRIQUE PARTICIPATIONS			**-8 294**	
Société camerounaise de services aériens			-2 291	
TOTAL DES FILIALES (A)		**8 142 930**	**883 257**	
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société (1)				
TSA		3 685 177	180 498	
TOTAL DES PARTICIPATIONS (B)		**3 685 177**	**180 498**	
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations				
1. Filiales non reprises au §A				
a. Filiales Françaises (ensemble)				
b. Filiales étrangères (ensemble)				
2. Participations non reprises au §B				
Dans des sociétés françaises				
Dans des sociétés étrangères				
TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (A + B)		**11 828 107**	**1 063 755**	

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	3 600	3 600		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
TOTAL	**3 600**	**3 600**		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	16 000	42,50
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	16 000	42,50

Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital
Capital (dont versé...)	680 000				
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale					
Autres réserves					
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur	2 527	-2 527			
Report à nouveau débiteur		-39 802			
Dividendes					
Résultat de l'exercice	-42 329	42 329			
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	650				
TOTAL	**640 848**				

Rubriques	Résultat de l'exercice	Autre (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital (dont versé...)			680 000
Fonds fiduciaires			
Primes liées au capital social			
Écarts de réévaluation			
Réserve légale			
Autres réserves			
Capital souscrit non versé			
Report à nouveau créditeur			
Report à nouveau débiteur			-39 802
Dividendes			
Résultat de l'exercice	-6 913		-6 913
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			650
TOTAL	**-6 913**		**633 935**

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	68	68		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	14 328	14 328		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	48 299	48 299		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**62 694**	**62 694**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseur facture non parvenu	12 240	
TOTAL	**12 240**	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Fiscalité

Autres (dont intégration fiscale)

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2018, la société SAS AMARILLO est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS CIE FINANCIERE DE L'ORIOL.

Dénomination sociale : COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ORIOL
Forme : SAS
SIREN : 802173294
Au capital de : 4 070 964 Euro
Adresse du siège social :
33, BOULEVARD FERDINAND DE LESSEPS 13014 Marseille

La société fille intégrée fiscalement verse à la société mère intégrante et prend à sa charge :
- une somme égale à l'impôt sur les sociétés qui aurait affecté son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle avait été imposée distinctement
- une somme égale à la contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés qui aurait été à sa charge en l'absence d'intégration fiscale

L'éventuelle économie d'impôt sur les sociétés qui résultera de l'application du régime de fiscalité de groupe sera définitivement acquise à la
société tête de groupe.
De même, la société tête de groupe prendra à sa charge tout surcroît d'impôt sur les sociétés procédant de l'application du régime de fiscalité de groupe.
Les économies d'impôt réalisées grâce à l'utilisation des crédits et réductions d'impôts qui n'auraient pas pu être utilisés par ou remboursés à la société fille si elle n'avait pas été membre du périmètre d'intégration sont définitivement acquises à la société mère.
Sur les exercices d'application et le cas échéant, la société mère se chargeait de verser au Trésor la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés sur les montants distribués de 3% que l'article 235 ter ZCA du CGI rendait exigible sur la part des montants que la société fille a mis en distribution à ses associés non membres du groupe, la société fille payait à la société mère la somme correspondante à l'échéance fixée pour le règlement de cette contribution.

Informations complémentaires

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ORIOL
Forme : SAS
SIREN : 802173294
Au capital de : 4 070 964 Euro
Adresse du siège social :
33, BOULEVARD FERDINAND DE LESSEPS 13014 Marseille



INITIALE EXPERTISE

SARL au capital de 525000 Euros - SIREN : 80075 307

45 COURS GOUFFE, 13006 MARSEILLE

Tel : 0491372235 - https://www.initiale-expertise.com

ECDE

Expertise Comptable Développement et Entreprises

« AMARILLO »
33 boulevard Ferdinand de Lesseps
13014 Marseille

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

« AMARILLO »

Société par actions simplifiée au capital de 680 000 €
33 boulevard Ferdinand de Lesseps
13014 Marseille

-o-o-o-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'associé unique,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de votre société du 27 juin 2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « AMARILLO » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

.../...

2 – Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3 - Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

4 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 692.690 euros, ont été enregistrés au coût d'acquisition, et ne supposent aucune dépréciation sur la base de leur valeur d'utilité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-6 du code de commerce.

6 – Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de votre société.

7 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

a - il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

b - il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

c - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

d - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

e - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 8 juin 2026

E.C.D.E.

Le Commissaire aux comptes,

Daniel SALLES

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	692 690		692 690	692 690
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	**692 690**		**692 690**	**692 690**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	3 600		3 600	6 805
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	340		340	1 981
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**3 940**		**3 940**	**8 786**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**696 629**	**0**	**696 629**	**701 475**

Bilan passif

Postes		31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)		680 000	680 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Écarts de réévaluation			
Écarts d'équivalence			
RÉSERVES			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		-39 802	2 527
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-6 913	-42 329
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		650	650
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**633 935**	**640 848**
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		68	56
Emprunts et dettes financières diverses		48 299	50 682
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 328	9 888
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
	TOTAL DETTES (III)	**62 694**	**60 627**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)		**696 629**	**701 475**

Compte de résultat

Postes		2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits		0	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**0**	
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes		4 915	7 371
Impôts, taxes, et versements assimilés			
Salaires			
Cotisations sociales			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées			
Autres charges			
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**4 915**	**7 371**
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-4 915**	**-7 371**
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			
Produits des cessions d'immobilisations financières			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées		1 998	34 828
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
	TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**1 998**	**34 828**

Postes		2025	2024
	RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**-1 998**	**-34 828**
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	**-6 913**	**-42 199**
Produits exceptionnels (VII)			
Charges exceptionnelles (VIII)			130
	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**-130**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)			
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**0**	
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**6 914**	**42 329**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		**-6 913**	**-42 329**

Annexe

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **696 629,30 €**.
Le résultat net comptable est **une perte** de **-6 913,19 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est évaluée au coût d'acquisition y compris les frais accessoires.
Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.
La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.
Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.
Cas des disponibilités en devise :
Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.
Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général (« PCG »). Le nouveau règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 vient modifier le règlement n°2014-03 relatif au PCG, en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. D'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, ce règlement a pour effet notamment l'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, la suppression de la technique du transfert de charge, la modernisation du plan de comptes et des modèles d'etats financiers, enfin l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.
Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.
Ce règlement n'a pas d'impacts significatifs sur les comptes au 31 décembre 2025 ni sur la présentation des états financiers.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	692 690			692 690
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	**692 690**			**692 690**

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Tableau des filiales et participations

Rubriques	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus					
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société (1).					
OVERSEAS SUPPLIES & SERVICES	7 305 702	100,00	123 835	123 835	
CEDIA	8 651	100,00	19 650	19 650	
INTER AFRIQUE PARTICIPATIONS	-90 975	100,00	515 650	515 650	
Société camerounaise de services aériens	-4 272	100,00	15 245	15 245	
TOTAL DES FILIALES (A)	**7 219 106**		**674 380**	**674 380**	
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société (1)					
TSA	32 145	15,00	18 309	18 309	
TOTAL DES PARTICIPATIONS (B)	**32 145**		**18 309**	**18 309**	
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
1. Filiales non reprises au §A					
a. Filiales Françaises (ensemble)					
b. Filiales étrangères (ensemble)					
2. Participations non reprises au §B					
Dans des sociétés françaises					
Dans des sociétés étrangères					
TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (A + B)	**7 251 251**		**692 689**	**692 689**	

Rubriques	Montant des engagements donnés	Chiffre d'affaires HT dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus				
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société (1).				
OVERSEAS SUPPLIES & SERVICES		7 305 702	868 244	
CEDIA		837 228	25 598	
INTER AFRIQUE PARTICIPATIONS			-8 294	
Société camerounaise de services aériens			-2 291	
TOTAL DES FILIALES (A)		**8 142 930**	**883 257**	
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société (1)				
TSA		3 685 177	180 498	
TOTAL DES PARTICIPATIONS (B)		**3 685 177**	**180 498**	
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations				
1. Filiales non reprises au §A				
a. Filiales Françaises (ensemble)				
b. Filiales étrangères (ensemble)				
2. Participations non reprises au §B				
Dans des sociétés françaises				
Dans des sociétés étrangères				
TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (A + B)		**11 828 107**	**1 063 755**	

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	3 600	3 600		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
TOTAL	**3 600**	**3 600**		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	16 000	42,50
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	16 000	42,50

Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital
Capital (dont versé...)	680 000				
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale					
Autres réserves					
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur	2 527	-2 527			
Report à nouveau débiteur		-39 802			
Dividendes					
Résultat de l'exercice	-42 329	42 329			
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	650				
TOTAL	**640 848**				

Rubriques	Résultat de l'exercice	Autre (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital (dont versé...)			680 000
Fonds fiduciaires			
Primes liées au capital social			
Écarts de réévaluation			
Réserve légale			
Autres réserves			
Capital souscrit non versé			
Report à nouveau créditeur			
Report à nouveau débiteur			-39 802
Dividendes			
Résultat de l'exercice	-6 913		-6 913
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			650
TOTAL	**-6 913**		**633 935**

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	68	68		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	14 328	14 328		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	48 299	48 299		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**62 694**	**62 694**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseur facture non parvenu	12 240	
TOTAL	**12 240**	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Fiscalité

Autres (dont intégration fiscale)

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2018, la société SAS AMARILLO est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS CIE FINANCIERE DE L'ORIOL.

Dénomination sociale : COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ORIOL
Forme : SAS
SIREN : 802173294
Au capital de : 4 070 964 Euro
Adresse du siège social :
33, BOULEVARD FERDINAND DE LESSEPS 13014 Marseille

La société fille intégrée fiscalement verse à la société mère intégrante et prend à sa charge :
- une somme égale à l'impôt sur les sociétés qui aurait affecté son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle avait été imposée distinctement
- une somme égale à la contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés qui aurait été a sa charge en l'absence d'intégration fiscale

L'éventuelle économie d'impôt sur les sociétés qui résultera de l'application du régime de fiscalité de groupe sera définitivement acquise à la
société tête de groupe.
De même, la société tête de groupe prendra à sa charge tout surcroit d'impôt sur les sociétés procédant de l'application du régime de fiscalité de groupe.
Les économies d'impôt réalisées grâce à l'utilisation des crédits et réductions d'impôts qui n'auraient pas pu être utilisés par ou remboursés à la société fille si elle n'avait pas été membre du périmètre d'intégration sont définitivement acquises à la société mere.
Sur les exercices d'application et le cas échéant, la société mère se chargeait de verser au Trésor la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés sur les montants distribués de 3% que l'article 235 ter ZCA du CGI rendait exigible sur la part des montants que la société fille a mis en distribution à ses associés non membres du groupe, la société fille payait à la société mère la somme correspondante à l'échéance fixée pour le règlement de cette contribution.

Informations complémentaires

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ORIOL
Forme : SAS
SIREN : 802173294
Au capital de : 4 070 964 Euro
Adresse du siège social :
33, BOULEVARD FERDINAND DE LESSEPS 13014 Marseille

AMARILLO
Société par actions simplifiée
Au capital de 680.000 euros
Siège social :
33, boulevard Ferdinand de Lesseps
13014 MARSEILLE
537.944.266 R.C.S. MARSEILLE

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2026

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

DEUXIEME DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Associé unique décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à 6.913,19 euros.

L'Associé unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée par l'Associé unique.

COPIE CERITIFEE CONFORME
Le Président

